

CONSEIL MUNICIPAL DE LA PIARRE
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2021 à 20H

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de La Pierre, sous la présidence de Madame Magali PRUNSTER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 5 / Présents : 4 / Votants : 5
Présent(s) : Magali PRUNSTER, Frédérique XAVIER, Nadine DEPEYRE, François DEPEYRE.
Excusé(s) : Eric ODDOU (ayant donné procuration à François DEPEYRE)

Secrétaire de séance : Magali PRUNSTER
Présence du public : 5 personnes

■ Ouverture de la séance vers 20h10

La Maire demande au conseil s'il est d'accord pour rajouter un point non-inscrit à l'ordre du jour : courrier reçu du Parc des Baronnies pour la manifestation nationale "le jour de la nuit" qui aura lieu le 9 octobre 2021. Aucune objection, ce point sera traité à l'issue de l'ordre du jour prévu.

La 2ème adjointe intervient avant de passer au point suivant car aucun **secrétaire de séance** n'a été désigné. Un tour de table est effectué pour savoir qui se porte volontaire. Personne ne se manifestant, la Maire propose de s'en charger.

Questions du Public

La Maire remercie l'assemblée présente et demande au public s'il y a des questions avant de dérouler l'ordre du jour établi. **Aucune intervention du public à ce moment-là**, une personne précisant préférer pouvoir poser ses questions éventuelles à la fin de la séance. La Maire répond qu'il sera possible en effet pour le public de poser des questions à la fin également.

Avant de passer au point suivant, François souhaite faire lecture d'une lettre rédigée par Eric.

Énumération de son contenu :

“

- Comme je vous ai prévenu je ne pourrais pas assister au conseil, je donne pouvoir à François DEPEYRE concernant le compte-rendu et suite à mon mail du 8/08, je vous rappelle une nouvelle fois que celui-ci doit être envoyé à l'ensemble des conseillers pour en prendre connaissance et faire les différentes observations en conseil municipal. Il peut d'ailleurs être modifié le jour-même, c'est la loi, et c'est bien plus logique pour qu'il n'y ait pas de quiproquos. Les noms peuvent être cités pour les votes des délibérations... mais non pour les échanges autre que l'ordre du jour.
- concernant la délibération qu'il n'a pas eu pièces jointes, je voterai contre également. Un emprunt et la subvention de la DETR peuvent suffire à financer. Je me questionne beaucoup, de mon temps le montant était de 120 000 € (achat du terrain compris), aujourd'hui 150 000 € pour le même système.
- il aurait pu y avoir une simulation sur la hausse des indemnités des élus (différence entre les anciens et les nouveaux) : chiffrage sur la durée d'un mandat ?
- attention aussi sur les prétendues subventions votés sur le département : la fourchette haute peut être de 70% comme 50% voire moins, jamais rien n'est garanti, pour l'avoir vécu.
- après 1 an de mandature, il serait bien de savoir aussi le montant des frais de déplacements et autres, sachant que cette dépense a été créée par votre volonté”.

“

Après lecture, la maire demande de pouvoir faire une copie de cette lettre afin de la joindre au PV du conseil municipal, ce que François refuse. La Maire prend acte de cette lettre et de ce refus de publication en rappelant que le principe du conseil municipal est son caractère public et que d'ailleurs comme il vient de le demander, la séance est enregistrée, "on marche un petit peu sur la tête, c'est pas grave".

La Maire propose de poursuivre.

Validation du dernier compte-rendu (séance du 13/07/2021) - Présenté par Nadine

Suite aux différentes remarques, la secrétaire de séance a proposé des ajouts qu'elle a transmis par mail à l'ensemble des conseillers quelques jours avant la séance. Elle en donne lecture pour le public qui en a pas eu connaissance :

Point 3: tarification du service assainissement collectif :

Après Veolia dans le 1er paragraphe : **La 1ère adjointe précise qu'elle ne répond pas en son nom propre mais au nom du CM qu'elle invite à prendre la parole si ce qu'elle dit n'est pas vrai. Personne ne dément son propos.**

Avant dernier paragraphe : **La Maire précise que s'il y a une autre réunion elle n'y assistera pas car assez d'éléments ont été donnés à ce sujet.**

Dans le dernier paragraphe du point 3, **Magali interroge François sur le fait qu'il ne nous ait pas informé que son beau frère pouvait nous épauler** et sur ses activités exactes. François répond qu'il ne les connaît pas en détail: **TP, station épuration....**

Dans les questions diverses, avant dernier paragraphe concernant l'arrêté préfectoral contre les nuisances sonores : **Eric et François regrettent que les bruits de la campagne dérangent de plus en plus les gens (coqs, cloches). Ils proposent de mettre un panneau à l'entrée du village "Attention village français" détaillant quelques bruits de la campagne dont les gens doivent s'accommoder. François ajoute "il me semble normal lorsqu'on choisit de s'installer dans un village à la montagne, de s'adapter à son mode de fonctionnement, à des contraintes et de profiter de ce qu'un tel environnement apporte"**

Un tour de table est fait pour savoir s'il y a d'autres remarques : Néant.

VOTE : 3 POUR / 2 CONTRE

Fonctionnement du conseil municipal - Présenté par François

François souhaite connaître qui se cache derrière le terme "municipalité de la Pierre" car il s'étonne de l'avoir lu à plusieurs reprises dans des mails

La maire lui répond que la municipalité désigne le Maire et les adjoints. Les autres membres sont conseillers municipaux. La 1ère adjointe ajoute que c'est une définition réglementaire.

Il regrette le manque de travail d'équipe car le dernier compte-rendu a été fait selon lui à 3, sans tenir compte des conseillers alors qu'ils auraient pu nous y aider. Selon lui, le fonctionnement actuel manque d'impartialité, de collaboration, de respect. Il se sent mis à l'écart. Il estime avoir des habitants à représenter, avoir son mot à dire au vu des résultats des élections (même nombre de voix que Frédérique).

La Maire propose à François d'intervenir au fur et à mesure de ses propos, ce qu'il accepte. Elle approuve ses propos en ce qui concerne le but recherché d'un travail d'équipe au sein du conseil municipal. Elle souligne la difficulté de trouver des créneaux convenant à tous les élus pour se réunir physiquement tout en indiquant que chaque séance de conseil est quasi systématiquement précédée d'une réunion de travail. En dehors des réunions physiques, des échanges de mails ont lieu auxquels Eric et François ne répondent quasiment jamais. La commune a des échéances à respecter et sans réponses des élus, il faut avancer avec ceux qui prennent le temps de répondre. La maire rappelle à ce propos suite au courrier d'Eric qu'une proposition de date a été faite pour le conseil de ce soir avant de faire la convocation, courriel qui n'a pas eu de réponse avant relance par SMS le jour d'ouverture du secrétariat : réponse positive de François, négative pour Eric.

La 1ère adjointe prend la parole en rappelant que nous nous étions mis d'accord en début de mandat et que la correspondance par mail convenait à tout le monde sans exception. S'il y a changement, il faut nous en faire part sinon comment le deviner. A la demande d'Eric, Frédérique a personnellement remis dans sa boîte aux lettres une copie des comptes-rendus, preuve si besoin est de notre bonne volonté.

François reprend en disant que l'on peut se joindre par téléphone également, car chacun a sa vie professionnelle ou autre et que chacun reçoit beaucoup de mails.

La Maire lui fait remarquer qu'il est tout de même bien plus pratique de communiquer avec un seul mail à plusieurs plutôt que de passer des coups de téléphone individuels.

La 1ère adjointe intervient en disant que chaque élu a son mode de fonctionnement et qu'elle a noté qu'il convient mieux à François de communiquer par mail puis sans réponse, par SMS. Elle a noté qu'au bout d'un an de mandat, Eric nous a fait part qu'il souhaitait des compte-rendus imprimés, situation à laquelle nous avons répondu favorablement.

La 2ème adjointe intervient pour confirmer que le travail d'équipe est souhaité depuis le début du mandat et qu'il ne faut pas douter de cela. On ne dit pas non si quelqu'un souhaite nous aider à gérer le quotidien. Elle a l'impression qu'Eric et François se mettent à l'écart tous seuls.

François indique avoir donné de son temps pour notamment démarrer la pompe à eau, faire un repérage aux coupes de bois avec Magali et faire un état des lieux de la propriété que la commune a achetée en l'état à M. CREUSOT. Il exprime son ressenti d'être mis à l'écart et que ce phénomène s'amplifie au fil des mois.

La 1ère adjointe intervient en disant que l'on ne peut pas se baser sur des ressentis car chacun en a. Il faut se baser sur des choses factuelles pour construire ensemble.

François revient sur le dernier compte-rendu qui a été fait à 3. Il n'est pas impartial et il n'est pas utile de détailler les échanges, s'en tenir à l'ordre du jour voté est suffisant.

La 1ère adjointe intervient en rappelant les principes de la démocratie : donner à tous les habitants toutes les informations concernant la vie communale (= communication descendante), recueillir l'avis des habitants et les intégrer au processus de projets comme c'est le cas des commissions participatives (= communication montante).

François propose de se réunir tous les 5 avec Eric comme cela a déjà été fait auparavant afin d'aboutir à une situation plus confortable pour nous tous pour avancer et que les habitants puissent se rendre compte que les personnes qu'ils ont élues arrivent à travailler ensemble.

La Maire approuve tout à fait les propos de François et rappelle qu'on a tous notre vie, nos occupations et que même si elle a arrêté de travailler, elle est maman avant-tout, que chacun a ses problèmes, de familles, de santé à gérer et elle estime avoir toujours fait au mieux pour que chacun soit informé. Chaque élu a reçu avant la séance les propositions des débats et échéances à respecter, les délibérations à voter, même si elle en convient, les délais sont courts et qu'elle les subit également.

La 1ère adjointe fait un parallèle avec le fonctionnement du conseil communautaire (envoi quelques jours avant la séance des délibérations à voter, envoi du PV du conseil communautaire avant d'être voté...). Un vice-président de la CCSB a cité le fonctionnement de la mairie de La Pierre en exemple.

La 2ème adjointe revient sur le dernier CR qui a été diffusé avant validation comme l'ont été tous les autres depuis le début du mandat et validés lors de la séance suivante. Le but étant que les habitants soient informés du contenu des débats au plus tôt.

La maire indique qu'il sera nécessaire et judicieux d'en parler entre élus autour d'une table plutôt qu'en séance de conseil municipal.

La Maire indique que le but de diffusion du CR est que les habitants soient informés du contenu des débats au plus tôt et que le/la secrétaire de séance n'a pas pour but de diffuser un CR qui raconterait n'importe quoi au motif qu'il est diffusé sans validation officielle, cela n'a pas de sens. D'ailleurs sur tous les compte-rendus il n'y a eu que des petites rectifications apportées. En tant qu'élu, nous n'avons pas de temps à perdre pour s'amuser à diffuser n'importe quoi.

A ce sujet la Maire fait un point sur la notion de compte-rendu de CM et PV de séance car en effet elle affirme avoir fait une erreur de terme :

Le Compte-Rendu (CR) est un document obligatoire qui reprend succinctement l'ordre du jour. Il est formalisé sous la forme d'un tableau utilisé depuis quasiment le début du mandat et qui est affiché rapidement au tableau extérieur. Chaque secrétaire de séance l'a en début de conseil afin d'y consigner les délibérations et votes. Ce processus demande du temps de préparation (l'actuel ayant été terminé juste avant la séance). De manière complémentaire le Procès-verbal est un document facultatif plus détaillé qui peut reprendre les débats et que la municipalité a choisi de mettre en place.

François interroge à nouveau la Maire sur le contenu du dernier CR qu'il juge inexact : la municipalité approuve son contenu qui est le reflet de la séance, rien n'a été inventé.

Même si la municipalité reconnaît que certains délais sont très courts, l'objectif est de donner aux habitants la teneur des débats et pouvoir interpeller les élus en fonction si besoin est. Le but n'était pas de nuire rappelle la 2ème adjointe.

François indique travailler plus de 40 heures /semaine, avoir sa vie privée et en plus la commune.

La 1ère adjointe comprend la posture de François. François regrette que les gens ne se mettent pas à la place des autres d'une manière générale. Il y a beaucoup d'individualisme. La 1ère adjointe acquiesce.

La Maire conclut en disant que le sujet sera abordé de nouveau en réunion d'élus et souhaite apporter quelques précisions complémentaires : elle confirme la volonté de la municipalité de proposer un enregistrement systématique des séances de conseil pour éviter les polémiques et souhaite rappeler que pour elle chaque élu peut avoir une posture différente en tant qu'élu que la posture qu'il aurait dans sa vie privée : L'avis qui est donné publiquement sur un sujet, correspond à une parole d'élu qui peut différer de sa parole de citoyen que l'on donne en privé. Elle évoque son ressenti personnel sur la situation qui dure depuis un an : une perpétuelle opposition quoique l'on fasse. Elle aimerait vraiment arriver à travailler ensemble pour que si opposition il y a, elle soit réellement constructive et pas juste pour critiquer. Elle insiste sur le fait que ce ne sont que ses ressentis, cela ne veut pas dire que ce sont leurs intentions. Afin de cadrer tout cela, il est possible de rédiger un Règlement Intérieur du fonctionnement du conseil municipal (obligatoire qu'à partir de 3500 habitants mais ce n'est pas parce que cela n'est pas obligatoire que l'on ne peut pas le faire). Il peut tenir sur une page et détailler de manière simple notre manière choisie de fonctionner si on souhaite prendre le temps d'en rédiger un.

Tout cela prend du temps et force est de constater que depuis 1 an, le temps nous manque !

Participation aux frais de cantine, école de Serres (année 2021/2022) - Présenté par Magali

Information par la mairie de Serres Tarifs 2021/2022 : 8.88 € (4€ Collège + 4.88€ frais de personnel).

			proposition 1	proposition 2	proposition 3
Année	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2021/2022	2021/2022
Nombre inscrits	10	8	5		
coût repas	9,95 €	8,50 €	8,88 €	8,88 €	8,88 €
participation commune	5,50 €	4,50 €	4,88 €	4,50 €	4,68 €
reste à charge famille	4,45 €	4,00 €	4,00 €	4,38 €	4,20 €
Nb de jours de cantine prévisionnel	144/an/enfant				

La hausse de 0.38€ /repas revient à 54.72 €/an pour 1 enfant à temps plein sur l'année scolaire soit pour 5 enfants un surcoût de 270 € environ si la commune prend à sa charge la hausse de prix intégralement.

Après débat sur les différentes possibilités de participation de la commune, la maire propose une répartition à hauteur de 50% pour la mairie, quel que soit le montant du repas. Elle précise qu'il s'agit d'un positionnement de principe car la somme n'est pas très élevée. Il s'agirait pour elle d'éviter de faire le yoyo d'une année sur l'autre en fonction du coût et du nombre d'enfants concernés.

La 2ème adjointe pense que la répartition 50/50 est une bonne idée.

François trouve que la participation de la mairie ne doit pas être plus élevée que la part des familles. Magali approuve ce positionnement qui était le sien au départ tout en disant que le prix doit rester raisonnable pour les familles.

De son côté la 1ère adjointe intervient en appuyant sur le contexte social des familles du Buëch et du rôle à jouer de la commune afin d'aider les familles étant donné que les tarifs fixés par la commune de Serres ne prennent pas en compte le quotient familial des parents. Elle souhaite que la part des familles ne dépasse pas 50 % du coût d'un repas.

Après échanges, la maire propose de fixer la participation de la commune à 50% ce qui reviendra à une prise en charge de 4.44€/repas avec un reste à charge du même montant pour les familles.

Après délibération cette proposition est adoptée par 5 VOIX POUR

Tarification des services eau et assainissement collectif - Présenté par Frédérique

La 1ère adjointe expose que suite au dernier conseil municipal et à la réunion publique qui a eu lieu début août avec les services du département, une proposition de consultation citoyenne à ce sujet a été proposée par la gazette.

5 foyers ont répondu à cette proposition en disant qu'ils comprenaient la démarche municipale et étaient d'accord avec l'augmentation tarifaire et qu'une consultation publique n'était pas nécessaire au vu des éléments portés à leur connaissance.

Il convient donc de proposer la hausse des tarifs par délibération : Cf projet de délibération ci-jointe.

Service de l'eau : abonnement à 6€ (contre 66€ = -60 €) et consommation au m3 à 0.075€ (inchangé)

Service assainissement collectif : abonnement à 48 € (contre 0€ avant= +48 €) et consommation à 0.60€/m3 (contre 0.075€= + 0.525 €).

Après délibération, les propositions sont adoptées par 3 VOIX POUR et 2 CONTRE.

Les relevés des compteurs d'eau seront faits dans la foulée pour la facturation 2021 (consommation 2020-2021 avec les tarifs en vigueur pour cette période). Les tarifs votés ce jour s'appliqueront à la facturation 2022 pour les consommations 2021-2022.

Projet aménagement du jardin public et destination du cabanon - Présenté par Frédérique

La 1ère adjointe rappelle que 2 réunions ont été organisées au sujet de l'aménagement du jardin public. Il en est ressorti le souhait d'installer une aire "multisport" (équipée d'une cage de foot et d'un panier de basket et qui pourra être utilisée comme boudrome également) ainsi qu'une structure de jeux type "grimpe" afin de répondre aux attentes des habitants. Le terrassement pour l'aire de foot pourrait être prolongé pour permettre d'accueillir le barnum du comité durant l'été.

Un plan global a été imaginé par la 1ère adjointe en concertation avec Christophe pour éviter de toucher aux arbres. Par ailleurs, les membres du comité des fêtes avaient manifesté leur intérêt pour utiliser le cabanon du jardin et l'aménager en coin buvette pour ajouter de la convivialité.

Un terrassement supplémentaire devant le cabanon est donc envisagé pour pouvoir y disposer quelques tables.

Le projet présenté est donc plus important que celui projeté au départ et donc le coût plus conséquent.

Le projet initial était de 10 000 € pour lequel la commune a obtenu 70% d'aide. Ce projet a été déposé un peu rapidement au vu du contexte sanitaire et en raison d'un reste dans l'enveloppe cantonale.

Considérant que nous ne pensons pas raisonnable de dépenser plus d'argent pour un petit village comme le nôtre, que plusieurs personnes se sont portées volontaires, il est proposé d'avoir recours à un chantier participatif pour une partie de l'aménagement.

Dans le cadre de la convention signée avec Laurent ODDOU, on lui a demandé s'il lui était possible de réaliser les terrassements. Au bout d'un mois, il n'y a pas donné suite mais nous avait alertés auparavant sur le fait qu'il ne disposait pas du matériel pour faire les finitions, il lui semblait ainsi difficile de faire une partie du travail et que la commune doit ensuite faire appel à une entreprise pour les finitions.

L'idée du participatif est venue au fil des discussions avec une envie de fédérer les habitants autour d'un projet qui servira à tous.

Le but recherché est de créer un espace multifonctionnel qui puisse s'adapter à différents besoins. Une prochaine réunion publique permettra d'approfondir les différentes phases du chantier. La partie terrassement pourrait être faite avant l'automne.

Par ailleurs, le comité des fêtes ne disposant pas de local particulier, il est proposé de mettre à disposition gracieusement le cabanon sans eau ni électricité sachant que des travaux sont également à prévoir afin d'y entreposer par la suite les frigos...etc. (refaire une dalle plate).

Il est soumis au vote le principe du chantier participatif et l'attribution du cabanon en l'état comme lieu de stockage au comité des fêtes (mise à disposition gracieuse).. Après délibération groupée, ces 2 propositions sont adoptées par 5 VOIX POUR.

Modification de la régie de recette pour vente de livres et divers - Présenté par Nadine

La 2ème adjointe expose qu'afin de pouvoir encaisser les recettes de la vente des livres "les seigneurs de Peyre" le trésor Public nous conseille de modifier la régie de recette du gîte pour faciliter les encaissements. Pour cela il nous faut faire un avenant à l'acte constitutif de la régie pour rajouter la vente de livres.

Elle précise qu'à cette occasion nous pourrions aussi ajouter les recettes des locations de la salle des fêtes (cela évite comptablement de faire des titres individuels) et, les recettes éventuelles des frais de photocopies si nous en mettons en place.

La Maire rajoute en effet que concrètement l'encaissement est simplifié par la régie (1 écriture comptable pour l'ensemble de recettes de même nature sur une période) plutôt que l'établissement de titres individuels qui imposent la création de toutes les coordonnées individuelles de chaque "acheteur" dans le logiciel par la secrétaire. Concernant les frais de photocopies, elle indique que cela pourrait être utile si on veut offrir un service de photocopies à la demande pour des copies en nombre et à destination personnelle des habitants (les photocopies dans le cadre de démarches administratives sont toujours faites gracieusement). Nous fixerons alors ultérieurement un tarif de copie applicable en cas de demande.

La 1ère adjointe intervient en disant que l'on pourrait en profiter pour ajouter aussi les recettes annexes du gîte (suggérées par l'office de tourisme : location de draps, présence d'animaux...etc) ainsi que les locations de tables et chaises qui sont demandées de temps en temps. Le règlement intérieur du gîte indique une location de draps à 5€ mais n'est pas prévue dans les encaissements de la régie, ni même par délibération à priori.

La Maire indique qu'en effet, pour l'instant les tables et chaises sont prêtées aux habitants gracieusement mais qu'à l'avenir l'indiquer dans les recettes de la régie pourrait être une solution.

La 2ème adjointe évoque aussi la question du “dépannage alimentaire”, service qui pourrait être proposé aux occupants du gîte qui arrivent parfois sans avoir prévu de quoi manger (se renseigner sur la réglementation) : conserves, pâtes, thé, café...etc

Elle indique que Linette avait proposé de dépanner en faisant des sandwichs aussi pendant la fermeture de l'auberge en période de crise sanitaire.

Il a été évoqué aussi la nécessité de rajouter le principe de cautions pour la location du gîte (tables et chaises aussi).

Après délibération, ces ajouts à l'arrêté constitutif de la régie (vente de livre, location salle des fêtes, tables et chaises, recettes annexes du gîte, photocopies) sont adoptés par **5 VOIX POUR**.

Demande de subvention pour le plan d'adressage - Présenté par Magali

La Maire rappelle que la commune a conventionné avec la CCSB pour réaliser le plan d'adressage et que dans un 2ème temps, il faudra quantifier le nombre de panneaux et plaques de rues nécessaires.

La Maire indique qu'au moment de rédiger l'ordre du jour elle pensait pouvoir demander une subvention pour le “plan d'adressage”. Après renseignements, il s'avère que seuls les dossiers groupés englobant l'achat des panneaux et plaques de rues sont pris en compte.

Il faudra donc quantifier les besoins pour obtenir des devis avant de monter un dossier global. La demande peut se faire au titre de l'enveloppe cantonale et idéalement le dossier serait à préparer pour la fin de l'année 2021.

Pour cette séance, rien n'est à délibérer finalement.

Répartition des charges de chauffage aux locataires - Présenté par Nadine

La 2ème adjointe indique que le contrat de location de M. BROADFIELD et Mme FAURIE prévoit le versement d'une provision pour frais de chauffage de 90 € /mois (chauffage collectif au gaz avec la mairie, la salle polyvalente). Le montant de cette provision est trop important au vu des consommations relevées. La provision actuelle correspondrait à une dépense de chauffage de 1080 €. Un 1er remboursement de 589,06 € a été fait en début d'année sur la base d'une estimation de consommation.

Depuis, des relevés mensuels ont été effectués pour avoir une base de référence sur une saison. Après calcul, une consommation de 3000 KW a été relevée pendant l'hiver 2020/2021 qui correspond à une dépense de 504.95 € en fonction des livraisons facturées à la mairie. Il conviendrait donc de réduire la provision par 2 au vu de leur consommation réelle pour éviter une avance trop importante et un remboursement par la suite.

A savoir que les prochaines factures devraient être moins élevées pendant 2 ans suite à la renégociation du contrat (divisé par 2).

Il est donc possible de réduire la provision à 45 €/mois en fonction de la saison dernière ou d'affiner au plus juste à environ 25 € (sachant que pendant 2 ans le tarif de gaz du contrat sera divisé par 2) mais qu'il faudra relever cette provision d'ici 2 ans. Cette proposition a été faite aux locataires et ils nous ont informés préférer opter pour une provision à 45 €/mois

La modification de provision ne peut intervenir qu'à compter du 1er janvier conformément au bail. La régularisation de l'année précédente sera faite à ce moment-là qu'elle soit en + ou en -.

Un avenant au bail est donc soumis au vote pour inclure cette modification de provision à 45€.

Cette proposition est adoptée par 5 VOIX POUR.

Renouvellement des locations de terrains pour pâturages - Présenté par Nadine

Actuellement les terrains communaux sont loués comme pâturages à 2 agriculteurs : Laurent ODDOU et Jean-Michel BELIEN.

M. BELIEN nous a signalé vouloir laisser 2 parcelles sur la route du Vissac qu'il laisserait au profit de Laurent. Contact pris avec Laurent pour connaître son intérêt, il nous a signalé être intéressé mais signale qu'elles n'ont pas été pâturées depuis au moins 2 ans et souhaite qu'elles soient remises en état avant de les prendre.

Après une visite sur place, il est vrai que les terrains sont embroussaillés, comme ceux plus haut loués à Laurent.

La Maire intervient en disant que le contrat de bail stipule bien que les parcelles doivent être entretenues et rendues en bon état d'entretien. Lors de l'entrevue avec M. BELIEN au printemps elle n'a pas donné suite à ce dossier dans la foulée, il s'agit d'un oubli de sa part et qu'elle ne s'en est inquiétée qu'au moment de la facturation lorsque la secrétaire le lui a demandé. Elle avait bien pris note qu'il laissait ces 2 parcelles mais ne s'était pas rendu sur place pour vérifier leur état. L'échéance étant dépassée, il convient de savoir quelle suite donner : soit acter l'abandon de ces parcelles en l'état et ne pas les facturer, soit considérer que le bail n'a pas été respecté et demander à M. BELIEN une remise en état. Le montant de la location pour ces 2 parcelles (1 Ha 30 environ) est de 15 €. Il dispose d'une facture globale de 385 € pour l'ensemble des terrains communaux loués, la maire estime qu'il ne sera peut-être pas à 15 € près...ce qui nous éviterait de refaire le bail pour cette fois-ci !

Il convient de se renseigner sur la réglementation en vigueur pour gérer au mieux ces locations sachant que le bail à ferme est en principe un bail de 9 ans et non d'un an comme cela est le cas des baux en cours. Les baux actuels ne semblent pas être conformes et la maire n'a pas réussi à joindre les services de la DDT et de la Chambre d'Agriculture pour le moment pour avoir de plus amples informations.

Dans un 1er temps il convient de savoir si on accepte le retrait du bail de ces parcelles ou si on demande une remise en état.

François intervient en disant que c'est à Belien de remettre en état pour non respect du contrat.

La Maire poursuit le débat en rappelant que l'intérêt pour la commune de louer des pâturages est que le terrain soit entretenu pour limiter les risques d'incendie au passage. Elle indique que si des agriculteurs prennent des pâturages communaux pour ne pas s'en occuper, autant qu'ils servent à d'autres personnes qui en ont réellement besoin. Des demandes de pâturages sont en attente. **La Maire propose de reprendre contact avec M. BELIEN pour lui faire part de cette problématique.**

La Maire propose, vu les mois écoulés (bail reconduit tacitement au 1er juillet 2021) de ne pas réattribuer ces 2 parcelles pour le moment.

La 1ère adjointe intervient pour demander de quelle durée sera le nouveau bail ? La 2ème adjointe lui répond que tous les baux sont tacitement reconductibles pour 1 an. La 1ère adjointe indique que ce sera l'occasion de se remettre dans les clous pour les baux.

La Maire acquiesce en disant que cela sera proposé une fois que l'on disposera de toutes les informations à ce sujet. Elle ne souhaite pas soumettre au vote un sujet pour lequel elle ne dispose pas avec certitude des données réglementaires.

Exonération Taxe Foncière sur le Bâti (Nouvelles constructions) - Présenté par Magali

La Maire expose qu'elle a reçu de la CCSB un courrier notifiant une délibération à prendre avant le 1er octobre au sujet de l'exonération de la Taxe Foncière sur la Part Bâti. Elle a inscrit cette délibération à l'ordre du jour sans se pencher vraiment sur la question. Il s'avère que renseignements pris auprès de Françoise, la commune n'aurait jamais délibéré en ce sens auparavant et qu'il n'y aurait pas vraiment de délibération à prendre.

Ce courrier indique notamment que suite à la réforme de la Taxe d'habitation, celle-ci a une influence sur le dispositif d'exonération de Taxe Foncière alors en vigueur concernant les nouvelles constructions à usage d'habitation. Avant la réforme, chaque commune avait la possibilité de supprimer l'exonération par délibération de manière totale. Désormais, la commune ne peut plus supprimer en totalité cette exonération mais peut seulement la réduire de 40 à 90 %.

Si elle souhaite intervenir sur cette exonération pour la part communale, elle doit en délibérer avant le 1er octobre.

Il s'avère que la commune n'a pas pris jusque-là de délibération pour supprimer cette exonération qui ne concerne que très peu de constructions et qui ne s'applique qu'aux 2 premières années suivant la construction. La maire indique ne pas avoir pris le temps de chiffrer le montant des recettes fiscales correspondantes. Si elle était prise, cette délibération s'appliquerait aux achevements de travaux intervenus en 2021.

Afin de poursuivre la volonté municipale appliquée jusque-là, la maire propose de ne pas délibérer à ce sujet et donc de laisser s'appliquer l'exonération d'office pour les nouvelles constructions de locaux à usage d'habitation (ou changement de destination d'usage de locaux).

Aucune remarques n'étant formulées, le conseil décide de ne pas délibérer à ce sujet.

Point Intercommunalité - Présenté par Frédérique

La 1ère adjointe expose que ce point était initialement prévu pour aborder le dernier conseil communautaire mais celui-ci, initialement prévu le 9/09 a été décalé au 13/09.

Elle propose cependant de faire un point sur le pacte de gouvernance de la CCSB puisqu'elle fait partie des membres du Comité de Pilotage (COFIL). Il avait été voté en conseil communautaire le fait d'être accompagné dans la procédure par un professionnel : le cabinet New Deal basé à Grenoble. Le travail a débuté en s'appuyant sur la loi "engagement et proximité" de 2019 qui définissait 3 enjeux de l'administration des collectivités locales : comment décider ensemble, faire ensemble et comment associer les parties prenantes. Chaque élu a été interrogé sur sa position d'élu qui a permis de faire émerger 2 postures : avoir reçu la confiance des électeurs pour mener à bien les affaires publiques OU être un représentant des électeurs au sein de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). En lien avec le pacte de gouvernance, la 2ème posture a semblé être la plus appropriée. La problématique mise en évidence étant la communication dans 3 directions : descendante (élus vers habitants) / montante (habitants vers élus) / interne (entre élus).

Il a été évoqué le fait que les CC sont des chambres d'enregistrement des décisions prises en bureau, que le débat n'avait pas lieu (difficile à 97 élus et inexistant). Des objectifs ont été définis à savoir, adapter la gouvernance au changement d'échelle, de plus sur un territoire rural : prise de décision et communication. Moyens mis en place :

- Conférence territoriale de proximité (élus et habitants)
- Ouverture des commissions aux autres élus non conseillers communautaires surtout pour les petites communes qui n'ont qu'un seul représentant
- Projet de territoire défini en début de mandat pour donner un cadre d'action, tout en faisant confiance aux commissions pour débattre et choisir. Le conseil communautaire (CC) ne serait au final plus qu'une chambre d'enregistrement et de ce fait la présence de tous aux réunions du CC moins impérative avec une possibilité de vote électronique à distance pour limiter les déplacements sur un si large territoire. A noter que jusque là, toutes les décisions sont prises à l'unanimité et cela traduit une absence de démocratie flagrant d'après le cabinet New Deal (les élus n'osent pas se prononcer autrement et ne jamais avoir de votes contre ou d'abstention à 97 élus paraît impossible)

Ce travail sera présenté au conseil communautaire du mois d'octobre en espérant que ces propositions seront adoptées car il s'agit là d'un profond changement de pratiques qui permettra il faut l'espérer l'émergence de plus de débat et de participation.

Elle salue le travail réalisé avec Denis LOCATELLI du cabinet New Deal pour ce travail sur un processus pas évident

Participation à la manifestation “le Jour de la Nuit” (Point rajouté) - Présenté par Magali

Proposition d’extinction de l’éclairage public le samedi 9 octobre. Pour sensibiliser le plus largement possible les trésors qui se révèlent la nuit, le Parc Naturel des Baronnies Provençales organise depuis quelques années diverses animations et évènements. Le samedi 9 octobre prochain, le Parc participera à la manifestation du Jour de la Nuit. Cet évènement national annuel de sensibilisation aux impacts de l’éclairage artificiel s’inscrit dans une démarche ludique et festive et fait (re)découvrir au public le monde de la nuit noire tout en rappelant les effets et les conséquences de l’éclairage sur la faune, la flore, la santé humaine, les consommations d’énergies et les factures qui en découlent.

Durant toute la journée et la soirée du 9 octobre 2021, de très nombreuses animations telles que des sorties nature, des observations des étoiles ou encore des expositions, conférences ou débats seront organisés partout en France. Condition indispensable au bon déroulement de la soirée : avoir un ciel nocturne sans pollution lumineuse. Aussi, toutes les collectivités sont invitées à pratiquer cette nuit-là, si elles ne le pratique pas déjà, une extinction de leur parc d’éclairage.

Un arrêté municipal suffit mais d’un point de vue juridique une délibération permettra de couvrir la commune en cas d’incident.

La Maire propose aux conseillers d’en débattre puisqu’il s’agit d’un courrier arrivé très récemment et dont nous n’avons pas eu le temps de parler avant.

La 1ère adjointe indique avoir proposé cette initiative l’an passé donc elle ne peut pas être contre et rajoute par ailleurs que la CCSB travaille sur un dossier pour aider les communes à travailler sur l’extinction de l’éclairage public nocturne donc il faudrait attendre pour acheter des ampoules basse consommation (marché public à l’étude).

La Maire rajoute qu’en 2020 à l’occasion du changement des ampoules défectueuses, un devis avait été établi pour une horloge qui permettait d’éteindre à une certaine période, pour un montant qu’elle juge peu élevé. Ce dossier est l’occasion de remettre le sujet sur le tapis et de prendre le temps de se positionner. Avait aussi été évoquée la possibilité de remplacer simplement les ampoules par des LED, moins énergivores et avec une longévité plus importante. Il faut se renseigner techniquement.

La 1ère adjointe indique en effet que les LED sont très chères et qu’il faudrait d’après un élu attendre 12 ans pour que la baisse de consommation compense l’achat des ampoules.

François indique que les LED ne consomment quasiment rien au démarrage comparé aux ampoules à filaments, il est possible de les amortir sur 5 ans. Selon l’intensité et la couleur, l’éclairage est plus efficace donc il est possible d’en allumer qu’une sur 2. Il approuve la démarche qui permettrait de réduire voire d’éteindre à partir de minuit afin de contribuer au bien-être de la planète.

La Maire indique qu’il faudra faire le point sur les consommations existantes pour faire un point plus précis. Elle rappelle l’objet du point à l’ordre du jour et demande aux élus de se positionner.

Après délibération, la proposition de participer à cette manifestation est adoptée à l’unanimité. Il faudra bien sûr penser à informer la population et réfléchir à des pistes sur le long terme.

Le conseil propose de se pencher ultérieurement sur le sujet d’une extinction durable des lampadaires pendant une partie de la nuit toute l’année avec le changement éventuel des ampoules pour des LED. (Attendre projet groupé CCSB)

Questions diverses :

La maire laisse la parole aux élus pour d'éventuelles questions.

La 2ème adjointe souhaite faire un point sur le fonctionnement de la bibliothèque : La BDP nous a informé qu'en raison de la crise sanitaire, le pass sanitaire était désormais obligatoire à partir de 12 ans dans toutes les bibliothèques. Il est donc proposé de remettre en service le système du "click & collect" pour ceux qui n'ont pas le pass. De plus, vu le peu de fréquentation régulière, il est proposé de réduire l'ouverture de la bibliothèque à 1 mardi par mois (au lieu de chaque semaine) pendant au moins 6 mois (période creuse). Une liste des livres sera donc disponible.

La 1ère adjointe s'étonne de la période creuse évoquée car il lui semble au contraire que cette période pourrait correspondre à plus de demande. La 2ème adjointe ajoute qu'en période de COVID les attitudes sont faussées et que pendant les vacances il y avait bien plus de mouvement avec les résidents secondaires.

La Maire rajoute qu'avec la rentrée des classes, il est possible qu'il y ait à nouveau de la demande...

La Maire rappelle que la commune avait répondu au Programme national PONTS dans le cadre de France relance. Ce programme est coordonné par le CEREMA et propose des diagnostics gratuits des ouvrages d'art (ponts, passerelles et mur de soutènement). Nous avons été informés que les visites de terrain débuteront à compter du 20/09. Des photos et documents techniques sont demandés afin de planifier les visites et bénéficier de l'expertise de professionnels. Ces diagnostics nous permettront de connaître l'état de ses ouvrages et de savoir si des travaux urgents sont à prévoir. Nous bénéficierons de conseils d'aménagement si nécessaire.

La Maire informe qu'elle a travaillé de son côté avec les membres de la commission numérique pour avancer sur le projet de création du **site Internet**. Des propositions de rubriques ont émergées, avec une possible mise en service du site en octobre. Elle informera au passage les conseillers qui n'ont pas suivi le projet pour avoir leur retours. L'idée étant de lancer assez rapidement le site quitte à rectifier les rubriques par la suite car il faut voir à l'usage...

Elle fait un point sur le dernier passage de **l'Épicerie ambulante** lundi 6/09. Cette opportunité a été découverte sur les réseaux sociaux, proposée par l'épicerie de la Roche des Arnauds. Rémi est venu tous les lundis depuis fin juillet. La fréquentation des résidents secondaires a permis de maintenir la venue régulière pendant l'été mais la demande des habitants principaux n'était pas suffisante pour maintenir cette fréquence. D'un commun accord, la Maire a décidé avec Rémi de ne pas poursuivre mais il reviendra normalement l'été prochain si la population est au RDV. Il a sillonné plusieurs villages et en effet, il continue toute l'année dans certains villages et s'arrête à la fin de l'été pour d'autres en fonction des demandes. La maire pensait que cette venue régulière permettrait de créer du lien et de donner un point de rencontre régulier et convivial aux habitants, visiblement cette venue n'a pas répondu à une demande mais elle a le mérite d'avoir existé. Il s'agit peut-être d'un problème d'horaire, ou autre ! Rémi a vraiment pour objectif de se déplacer dans des villages pour apporter un service, créer du lien et ne venait pas pour faire du chiffre comme le souligne la 1ère adjointe. Il est venu certaines fois à perte. Un système de commande a été proposé afin que Rémi puisse livrer les commandes sans attendre et ne pas se déplacer pour rien mais cette proposition n'a pas été suivie par la population. Ce service ne répond donc pas à un réel besoin dans le village !

La maire termine en évoquant dernièrement l'intervention compliquée sur **2 fuites d'eau** au village et au château. Elle souhaite qu'un point soit fait sur les réseaux actuels avec ceux qui "savent" (habitants et élus) car les plans ne sont pas complets. Manque de chance, les lieux où nous avons dû intervenir ont coïncidé avec une absence de cartographie des réseaux sur les plans. A chaque fois, il a été compliqué de savoir où intervenir.

Henri GAUTIER a fait beaucoup de travaux dans le village mais ne se souvient pas de tout. Une réunion participative, quartier par quartier avec les habitants "anciens" qui ont la mémoire, pourrait être très intéressante afin de reconstituer les puzzles des plans pour plus d'efficacité à l'avenir. Plusieurs interventions ont été faites à tâtons, en cassant du goudron ça et là, manipulant des bouches à clefs sans savoir à quel bout de réseau elles correspondaient... On pourrait aussi manipuler une à une les bouches à clefs avec Christophe mais son temps de travail ne lui permettra pas de tout faire. Peut-être se baser dans un 1er temps sur les affirmations formelles de certains et là où personne ne sait, faire des essais de manipulation. Il serait urgent de s'y pencher pour être plus efficace en cas de fuite.

La 2ème adjointe intervient pour les relevés de compteurs d'eau qui seront donc effectués dès la semaine prochaine par Christophe. Certains relevés de résidents secondaires ont été faits à leur départ et pour les autres nous attendions le vote des tarifs (qui s'appliqueront à la prochaine facturation en 2022 sur la consommation 2021/2022). Les relevés pourront donc être faits à partir de lundi par Christophe.

Un point rapide est demandé sur les **coupes de bois** par la 2ème adjointe : François envisage de faire une réunion à ce sujet. La Maire explique avoir eu Jean-Marc FORTIER au téléphone qui est d'accord pour intervenir au cours d'une réunion publique pour répondre aux questions éventuelles pour cette 1ère coupe à l'entreprise. A priori, les demandes de livraisons seront à faire directement auprès de l'entreprise car par défaut le bois sera entreposé en bord de parcelle (Aiguille) au Château (accès par piste). D'autres questions ont été soulevées : Les secondaires peuvent-ils demander du bois coupé ? La réponse est oui, c'est au conseil municipal de décider et vu qu'il y a du bois, autant en faire profiter s'il y a de la demande d'autant plus que vu les difficultés d'accès à cette parcelle, cela permet de régénérer et mettre en valeur les bois communaux. Il est également possible pour la commune de vendre le surplus de bois non vendu aux habitants à une entreprise extérieure (entreprises limitées vu l'accès via les Gorges).

Au passage, la mairie a été informée que des travaux de remise en état de la piste qui continue après les coupes de bois actuelles vers le relais vont être effectués (travaux prévus initialement sur la piste allant aux Plaines mais les travaux ont déjà été faits par un particulier). L'objectif étant de pouvoir poursuivre ultérieurement les coupes de bois à cet endroit.

La 1ère adjointe demande si on ne relance pas par mail les habitants qui s'étaient manifestés afin de leur donner plus d'infos et valider leur intérêt. On doit en parler entre nous et faire une réunion d'ici octobre...

Pour terminer, La Maire aborde les réunions à venir : Une réunion de travail pourrait être fixée le 15/10 avec un conseil 15 jours plus tard (le 29/10) pour tenir compte des disponibilités d'Eric. Ce sera pendant les vacances scolaires, est-ce judicieux ?

La 2ème adjointe s'interroge sur le fait de ne se revoir que le 15/10 et pas avant pour discuter du fonctionnement du conseil entre nous ? La date de 17/09 est avancée mais il faudra voir avec Eric si cela est possible.

La Maire évoque un oubli de date à communiquer aux habitants : le samedi 25/09 aura lieu la journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité. Nous pensions offrir un apéritif convivial comme l'an passé mais il faudra vérifier si les conditions sanitaires le permettent. Un bilan rétroactif de cette 1ère année de mandat sera préparé pour l'occasion.

La parole est donnée au public pour des questions éventuelles :

Elisabeth intervient au sujet des tarifs de location des tables et des chaises car il lui semble que cela avait déjà été délibéré. Des facturations ont déjà été faites. Elle ne se rappelle plus l'année mais Carole à l'occasion d'un anniversaire avait déjà loué des chaises. Andrée se rappelle que c'était le soir de l'incendie au château donc on devrait retrouver la date facilement. Il faudra rechercher en effet cette délibération qui servira de base. Magali remercie Elisabeth de cette info.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h01.